

## Axe 5 : Favoriser l'accès aux biens et services de première nécessité qui ont des incidences sur la santé des plus fragilisés

Fiche action n°5 : Faciliter le lien social et solidaire et favoriser l'action sanitaire auprès des plus fragiles

### Cadre de référence

- **Convention Territoriale Globale de Saint-Flour Communauté 2020-2026 :**
  - ✓ FA 22 : « En partenariat avec le Contrat Local de Santé, accompagner et soutenir les structures agissant dans les champs de la prévention, de la santé des seniors et de la santé précarité »...
- Schéma régional de santé 2023 2028
- PRAPS AURA 2023 2028
- Loi du 24/08/2021, portant la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, qui crée la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)
- Code de l'action sociale et des familles : *Chapitre VI : Lutte contre la précarité alimentaire ... (Articles L266-1 à L266-2)*
- L'instruction interministérielle N°DIPLP/DGOS/DIHAL/2022/96 du 1er avril 2022 relative au soutien psychologique des personnes en situation de grande précarité

<b>Publics cibles</b>	<p>Usagers fragilisés quelle que soit leur situation</p> <p>Les professionnels de santé du territoire,</p> <p>Les structures d'accompagnement, associations caritatives locales, les mairies et leur CCAS</p>
-----------------------	---

<b>Besoins ou problématiques identifiés par les acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure connaissance des publics visés, tant en termes de localisation que de besoins.</li> <li>▪ Communication adaptée à ce public</li> <li>▪ Une meilleure connaissance des compétences, champs d'intervention de chacun</li> <li>▪ Travail collaboratif pour proposer une action transversale qui permettrait de répondre aux besoins identifiés des plus défavorisés.</li> <li>▪ Favoriser la mise en place d'une prise en charge globale de toutes ces personnes tant sur le plan social, alimentaire sanitaire, de protection sociale...</li> <li>▪ Absence, difficile et chaotique accès aux soins primaires, secondaires et tertiaires de ce public avec un renoncement aux soins trop fréquent.</li> <li>▪ Ruptures de soins d'usagers sur le territoire</li> </ul>
---	---

<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduction des inégalités sociales de santé dans l'Est Cantal</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la diminution du non recours des publics les plus fragiles</li> <li>• Améliorer la lisibilité des besoins, des acteurs...</li> <li>• Rendre plus accessibles les services essentiels proposés aux publics précaires.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser une meilleure interconnaissance des acteurs associatifs et institutionnels intervenant sur le territoire.</li> <li>• Favoriser un travail plus collaboratif, voir coopératif entre les structures caritatives, entre celles -ci et les collectivités...</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>Durée du Contrat Local de santé</p> <p>Construction du calendrier avec les acteurs du territoire et réévaluation régulièrement en fonction de l'avancée des projets.</p>
<b>Moyens nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animation territoriale</li> <li>▪ Coordination CD – CLS</li> <li>▪ Appui services Communication Saint-Flour Communauté – Hautes Terres Communauté</li> </ul>
<b>Référents actions</b>	<b>Animateur territorial de santé</b>
<b>Partenaires</b>	<p><b>Collectivités territoriales :</b>  Saint-Flour Communauté  Hautes Terres Communauté  Conseil départemental  Mairies et leurs CCAS</p> <p><b>Institutions :</b>  ARS</p> <p><b>Opérateurs départementaux et acteurs du territoire :</b>  Associations caritatives, centres sociaux, Mission locale, ...</p>
<b>ACTIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communication sur les outils/répertoires des acteurs du territoire des secteurs sanitaires, social et médico-social sur le territoire ;</li> <li>▪ Faciliter l'interconnaissance des acteurs et des actions ;</li> <li>▪ Participer au groupe de travail multipartite, impulsé par la Croix Rouge sur le Cantal avec mise en place d'un projet ciblé pour les plus démunis. Mise en relation des différents intervenants potentiels ;</li> <li>▪ Participer à la cellule de réflexion départementale. Ce travail de groupe vise à la réalisation d'un diagnostic partagé afin de repérer les freins et trouver des solutions pour répondre aux besoins du public visé ;</li> <li>▪ Proposer/accompagner la mise en place d'actions ciblées auprès des personnes en besoin, isolées des structures d'aide (appel d'offre de la conférence des financeurs à préparer pour septembre prochain) ;</li> <li>▪ Présentation par l'ANEF de l'Equipe Mobile Santé Précarité Incurie Cantal (EMSP), présentation de l'ISBA, aux maires et secrétaires de mairie</li> </ul>